

Droit de la consommation

M. Pierre A...

Tous les samedis Var-matin ouvre ses colonnes à l'UFC-Que Choisir. Une association particulièrement active dans le grand Est-Var (agglomération de Fréjus - Saint-Raphaël, Dracénie, Golfe de Saint-Tropez) pour défendre les consommateurs. Une fois par semaine, elle nous fait part d'une difficulté d'un de ses adhérents. On en apprend de belles ! Aujourd'hui, une société en liquidation judiciaire...

Le 6 septembre 2010,
M. Pierre A..., habitant Le Muy,
commande un kit solaire

thermique d'une valeur de 6 750 €. Il paye un acompte de 5 694 €. Au bout de 18 mois d'attente de la livraison et après plusieurs lettres recommandées restées sans réponse, il demande la résiliation de son contrat sans plus de succès. Il fait appel à notre association.

Intervention d'UFC-Que Choisir Var-Est

Après recherches, il s'avère que la société a été mise en liquidation judiciaire. Nous lui conseillons de se mettre en rapport avec le mandataire qui gère la liquidation de l'entreprise.

Les conseils d'UFC-Que Choisir Var-Est

Tout d'abord, avant de faire un investissement important, vérifiez si l'entreprise avec laquelle vous désirez souscrire un contrat est viable. Internet est un bon moyen de vous renseigner : le site société.com vous indiquera avec le numéro Siret ou le nom de l'entreprise, si elle est en redressement ou liquidation judiciaire. Vous obtiendrez d'autres informations sur Info Greffe. Si vous n'avez pas Internet, passez à nos permanences... Si vous avez souscrit un contrat et que votre commande n'est pas livrée, effectuez la même démarche avant d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception. Pour savoir rapidement si la société l'a bien

réceptionnée, allez sur le site csuivi.courrier.la.poste.fr. En cas de non-distribution, elle vous reviendra sous quinze jours. Ne jamais ouvrir cette lettre pour laisser au juge saisi du litige la possibilité de vérifier que son contenu est bien conforme à la réclamation. S'adresser à notre association qui vous conseillera dans la rédaction de votre première réclamation par lettre recommandée AR, puis interviendra à vos côtés en cas d'insuccès.

UFC-Que Choisir Var-Est, antennes à Fréjus, Draguignan, Sainte-Maxime.
1196 Bd de la Mer, Base Mer, 83600 Fréjus. Site Internet : <http://ufc-quechoisir-var-est.org>.